



- Zonage**
- Zones urbaines**
- Tissu ancien
 - Zone correspondant à une opération dense intuitive « Les collines du Golf »
 - Zone d'extension urbaine
 - Zone d'extension urbaine non raccordée à l'assainissement collectif
 - Zone de jardins
 - Zone d'équipements sportifs et de loisirs
 - Zone de loisirs
 - Zone de loisirs et de tourisme
 - Zone d'activités économiques
- Prescriptions particulières**
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé pour mixité sociale (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
 - Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Élément bâti de passage, de patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace boisé et parc à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Haie à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Voie, chemin à conserver (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone humide (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone humide ponctuelle (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Zones à urbaniser**
- Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Robriers »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Les Géraniums »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Le Merdariois »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Le Merdariois »
 - Zone d'urbanisation future « ouverte » dédiée à l'habitat « Bancel »
 - Zone d'extension de la zone d'activités « Les Pierrelles »
- Zones naturelles et forestières**
- Zone naturelle et forestière
 - Zone naturelle de corridor écologique
 - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 1 « Gorge de la Galère »
 - Zone naturelle correspondant à la ZNIEFF de type 2 « Ilot granitique de Saint-Vallier - Tain l'Hermitage »
 - Zone naturelle correspondant à l'emprise du golf
- Zonage réglementaire des risques**
- Inconstructible sauf exceptions (R1, R2 et R3)
 - Constructible sous conditions (B)

- Zones agricoles**
- Zone agricole
- Risques technologiques**
- Distances de danger autour de l'entreprise « Alphaform »
 - Zone d'effets létaux
 - Zone d'effets irréversibles
- Informations**
- Siège d'exploitation agricole
 - Bâtiment renfermant des animaux
 - Autre bâtiment agricole
 - Ruine ne pouvant être reconstruite
 - Construction non cadastrée positionnée à titre indicatif par le bureau d'études
 - Éolienne positionnée à titre indicatif par le bureau d'études

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°PLU	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Extension de la zone de loisirs	Centre-village - Les Tuilleries	Commune
2	Élargissement de voirie et de parking	Centre-village - Les Tuilleries	Commune
3	Extension du terrain de football	Centre-village - Les Tuilleries	Commune
4	Élargissement de la route des carrières et du chemin des Géraniums	Centre-village - Bas Boreise	Commune
5	Création d'un cheminement piéton le long de la route Barthélémy de Laffemas	Centre-village - Boreise	Commune
6	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
7	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
8	Sécurisation de la route des Pierrelles	Les Pierrelles	Commune
9	Création d'un cheminement piéton le long de la RD 122	Le Molard	Commune

LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE A PROTEGER

N°PLU	Éléments à protéger	Localisation
1	Mairie	Centre-village
2	Ancienne Mairie	Centre-village
3	Église	Centre-village
4	Monument aux morts	Centre-village
5	Villa Robin	Centre-village
6	Château du Molard	Le Molard
7	Château de la Sizeranne	Le Château
8	Petit cabanon en pierre	Les Isnards